



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Cabinet du Préfet

Service interministériel de
la défense et de la
protection civile

ANNEXE 2

RECOMMANDATIONS A FAIRE AUX BENEVOLES LORS DE LA REUNION PREPARATOIRE A LA TENUE DE LA MANIFESTATION

Dans le cadre du plan Vigipirate, il est nécessaire de faire preuve d'une vigilance accrue.

Vous devrez :

- signaler tout objet ou véhicule suspect et dont le propriétaire n'a pas pu être identifié localement au responsable sécurité de la manifestation ou directement aux forces de l'ordre par un appel **au 17**;
- signaler les agissements ou comportements manifestement anormaux qui pourraient faire penser qu'un acte malveillant va être commis ;
- laisser dégagées, et non verrouillées, les sorties de secours ;
- contrôler les entrées des personnels des sociétés ou entreprises intervenant dans l'établissement ou sur le site ;
- éviter toute accumulation d'objets (cartons, palettes, sacs) à l'intérieur ou à proximité des bâtiments.